



Mai 2022

Volume 34

Numéro 05

Prochaine rencontre du conseil

Pour information, la prochaine rencontre du conseil municipal de Péribonka se tiendra le 2 mai 2022 à 19h30 à la salle multifonctionnelle du nouvel hôtel de ville.

Pour accéder à la rencontre, vous devrez passer par la porte frontale de l'église.

La population est invitée à y assister en grand nombre.
Municipalité de Péribonka

BESOIN URGENT À COMPTER DU 6 JUIN 2022 NOUS EMBAUCHONS !!!

Joignez l'équipe épatante de l'Île du Repos

Nous sommes à la recherche de gens sympathiques et dynamiques pour contribuer au bien-être de nos client(e)s sur notre site naturel et enchanteur!

**Postes à la cuisine à temps plein ou temps partiel
CUISINIER.ÈRE POUR DÉJEUNER ET POUR SOUPER
Expérience OU Formation dans le domaine essentielle.**

L'Auberge Île du Repos est située dans la Municipalité de Péribonka
mais à environ 500 mètres de Ste-Monique-de-Honfleur



Téléphonez et demandez Bernard, Annie ou Louise

Pour nous joindre: 418-347-5649


iledurepos@bellnet.ca

Vous trouverez ci-après les principaux points qui seront à l'ordre du jour à la séance régulière du Conseil du lundi, 2 mai 2022 à la salle multifonctionnelle du nouvel hôtel de ville.

- 1 Résolution d'appui à Alliance forêt boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier.
- 2 Résolution de présentation d'un mémoire dans le cadre de la Commission indépendante sur les caribous forestier et montagnards.
- 3 Résolution d'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.
- 4 Résolution de dépôt de programmation dans le programme TECQ comportant des coûts réalisée et des coûts prévus.

Dernières séances du 11 avril 2022 :

- 1 Résolution de proclamation municipale de la semaine de la santé mentale du 2 au 8 mai 2022.
- 2 Résolution mandatant des services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ.
- 3 Résolution de proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2022.
- 4 Résolution de dépôt d'une programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ pour les années 2019-2023.
- 5 Résolution du versement de la subvention annuelle 2022 au Musée Louis-Hémon.
- 6 Résolution de reddition de comptes du Programme d'entretien des routes locales (ERL) pour l'année 2020 et 2021.



Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti

Avez-vous produit votre déclaration de revenus?

Chaque année, un grand nombre de prestataires qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG) voient leurs prestations interrompues en juillet parce qu'ils n'ont pas produit leur déclaration de revenus. Afin de réduire au minimum ces interruptions, nous invitons les clients à produire leur déclaration de revenus par voie électronique auprès de l'Agence du revenu du Canada, **avant le 30 avril**, ou à remplir un [formulaire](#) de renouvellement du SRG (**ISP3026**) disponible sur le site Internet de Service Canada.

Avez-vous droit au SRG?

Oui, si :

- ✓ vous avez 65 ans ou plus;
- ✓ vous vivez au Canada;
- ✓ vous recevez la pension de la [Sécurité de la vieillesse \(SV\)](#);
- ✓ votre revenu est inférieur à 19 656 \$ et vous êtes célibataire, veuf ou divorcé;
- ✓ la somme de votre revenu et de celui de votre époux ou conjoint de fait est inférieure à :
 - ✓ 25 968 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit la pension complète de la SV;
 - ✓ 47 136 \$ et votre époux ou conjoint de fait ne reçoit ni la pension de la SV ni l'Allocation;
 - ✓ 36 384 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit l'Allocation.

Vous ne recevez pas le SRG?

Voici comment vous pouvez l'obtenir :

- ✓ En soumettant une demande en ligne via un compte Mon Dossier Service Canada (MDSC).
- ✓ En remplissant un [formulaire](#) de demande pour le Supplément de revenu garanti (**ISP3025**) disponible sur le site Internet de Service Canada et en l'envoyant par la poste au bureau de Service Canada le plus près.

Pour obtenir de l'information ou de l'aide, les clients et les membres de leur famille peuvent nous contacter de la façon suivante :

-  En ligne, sur le [site Internet](#) de [Service Canada](#);
-  Par téléphone, au numéro sans frais **1-800-277-9915**;
-  **En personne**, dans un Centre Service Canada (CSC) près de chez vous. En raison de la Covid-19, les clients doivent cependant prendre rendez-vous sur [eServiceCanada](#) avant de se présenter dans un CSC;
-  **Par la poste**, en envoyant une lettre au [bureau de Service Canada](#) le plus près.

Il est important que les clients communiquent avec nous dès que leur situation est modifiée, par exemple en cas de changement de revenus, d'état civil ou d'adresse.

Qu'est-ce que le SRG?

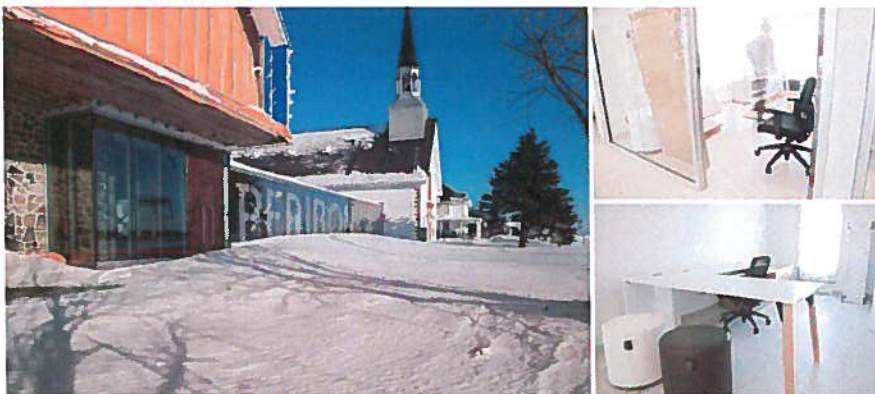
Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle non imposable dont le calcul est basé sur le revenu. Elle est versée aux résidents du Canada qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV) et qui ont un faible revenu. Les prestations du SRG sont renouvelées automatiquement chaque année, en juillet, **à condition que le client remplisse une déclaration de revenus au plus tard le 30 avril.**

26 AVRIL 2022 MUNICIPALITÉ PÉRIBONKA

LE GRAND DÉMÉNAGEMENT À ESPACE PÉRIBONKA

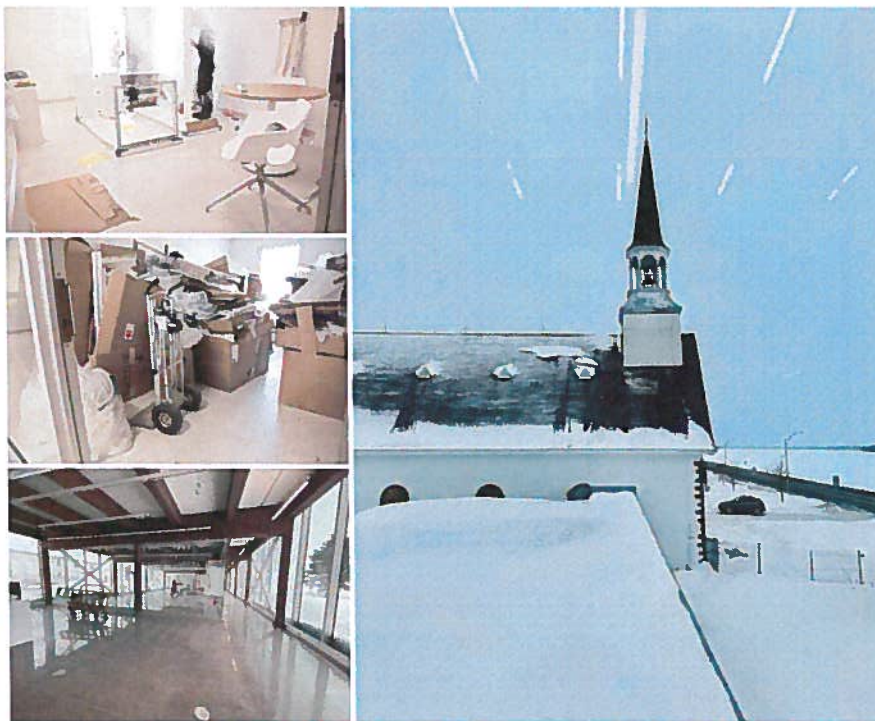
Ça y est ! Le grand moment que nous attendions depuis plusieurs années est enfin arrivé.

Dans les dernières semaines, les employés de la municipalité de Péribonka ont effectué leur grand déménagement dans les nouveaux bureaux d'Espace Péribonka. Également, quelques organismes ont pris possession de leurs nouveaux locaux.



Vous remarquerez qu'actuellement, l'accès y est limité. La zone entourant Espace Péribonka est encore en chantier car le bâtiment est partiellement livré par l'entrepreneur.

Afin de guider les visiteurs pour l'accès au bâtiment, la municipalité a mis en place une procédure temporaire. Celles et ceux qui désirent rencontrer un membre de l'équipe municipale ou un des organismes doivent obligatoirement prendre rendez-vous afin d'assurer un passage sécuritaire dans l'Espace. Communiquez avec nous par téléphone au 418.374.2967 poste 101.



Un stationnement est disponible sur la 1ère avenue ainsi que derrière le presbytère. Un membre de notre équipe ira vous chercher à la porte de l'Église à l'heure de votre rendez-vous. Nous vous remercions de respecter cette procédure qui sera applicable jusqu'à l'inauguration officielle d'Espace Péribonka.

Tous les détails vous seront annoncés dans les prochains mois concernant le grand dévoilement. Bien entendu, nous sommes impatients de vous présenter le projet enfin terminé ! Restez à l'affût !

